

Direction des Investissements
Direction Générale Déplacements
Affaire suivie par Jean-Claude POREZ
Tél. +33 (0)2 40 99 49 41

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et de l'Aménagement du
Territoire
Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport
Terrestre
A l'attention de Monsieur Jean Gérard KOENIG
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

Vos réf : V/lettre du 19 décembre 2008
Nos réf : JCP/MB-DI-L200902028
Objet : Rapport d'enquête technique sur la collision
survenue le 4 juin 2008 à Saint-Herblain
(Loire-Atlantique) entre un tramway et une voiture
particulière

Nantes, le **17 MARS 2009**

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai bien reçu votre rapport clôturant l'enquête technique réalisée par le BEA-TT sur la collision survenue le 4 juin 2008 à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) entre un tramway et une voiture particulière.

A cette occasion, j'ai pris bonne note, conformément à l'article 9 du décret du 26 janvier 2004, de votre souhait de connaître les suites que Nantes Métropole entend donner aux recommandations contenues dans ce rapport et notamment pour ce qui concerne les recommandations R1 et R5.

La mise en sécurité de notre réseau tramway a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions destiné à améliorer la situation actuelle dans ce domaine, notamment à la suite d'accidents survenus sur le réseau entre le tramway et des véhicules particuliers.

Bien évidemment, certaines actions ont d'ores et déjà été réalisées, dans le cadre de ce premier programme d'actions destiné à renforcer la sécurité des giratoires traversés par le tramway notamment et notamment sur la section Bellevue-Mitterrand de la ligne 1 Ouest, secteur qui a connu cet accident grave.

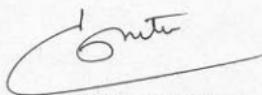
Sur les années 2009, 2010 et 2011, Nantes Métropole a décidé de poursuivre ces actions de mise en sécurité dans le cadre d'un nouveau mandat tri-annual. A ce titre, Nantes Métropole pourra faire engager, en accord avec les services de l'Etat et dans les budgets mobilisés à cet effet, la définition d'un programme d'introduction de pré-signalisation en entrée de carrefour et la mise en œuvre d'un premier programme de modification d'implantations de poteaux support de ligne aérienne de contact dont l'implantation actuelle peut être considérée dangereuse.

.../...

Pour ce faire, j'ai demandé à notre mandataire, la SEMITAN, de bien vouloir faire procéder à ces démarches au titre de ce mandat tri-annuel.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire concernant ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-François RETIERE
Vice-président

Copies : M. le Préfet de la Région des Pays de Loire
Nantes Métropole : Direction générale de la proximité
SEMITAN